



**Votre agence**

AGENCE LIGNE  
35 R DES PALMIERS  
44850 LIGNE  
Tél. : 0240770752

**Votre contact**

GAUTIER BENOIT  
Tél. : 06.37.20.09.88 (coût d'un appel local)  
Email : benoit.gautier@groupama-loire-bretagne.fr

SIVOM SECTEUR DE LIGNE  
3 PLACE DE LA PERRETTERIE  
44850 LIGNE

**Vos références**

Numéro client / identifiant internet : 11209930  
Numéro du souscripteur : 04661924A  
Numéro de devis : 158519090

**VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES**  
PROJET DE CONTRAT D'ASSURANCE

**CE PROJET DE CONTRAT EST ETABLI ENTRE**

La Caisse Locale de  
LIGNE VALLEE DE LA LOIRE

et SIVOM SECTEUR DE LIGNE  
3 PLACE DE LA PERRETTERIE  
44850 LIGNE

**REFERENCES**

Numéro du souscripteur : 04661924A  
Date de prise d'effet des garanties : 01/01/2025  
Date d'échéance : 0101  
Date de fin des garanties : 31/12/2029  
Fractionnement de paiement : Traditionnel  
Préavis de résiliation : 2 mois





N° souscripteur : 04661924

**SOMMAIRE**

L'ENTITE A ASSURER.....	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES.....	3
DEFENSE DES DROITS ET INTERETS.....	6
LA PROTECTION DU PATRIMOINE.....	7
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	16
LES ANTECEDENTS.....	17
LE DETAIL DE LA COTISATION.....	17
LES INFORMATIONS CLIENT.....	18
LES MENTIONS LEGALES.....	18
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	19
LA SIGNATURE DES PARTIES.....	20





N° souscripteur : 04661924

**L'ENTITE A ASSURER****SIVOM SECTEUR DE LIGNE**

Représentée par : Le Président

Nature juridique : EPCI-FP

Entités Adhérentes

Nom de l'entité
LIGNE

Date de création : 26/04/2019

**DONNEES GENERALES**

Budget de fonctionnement : 1 584 389 €

Masse salariale : 608 110 €

Nombre d'habitants : 13 254 habitants

**L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES****Les compétences et activités que vous avez déclarées :**

Outre les attributions générales et compétences obligatoires définies par la loi sont exercées les compétences facultatives et activités suivantes :

**SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES****ACTIVITES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES**

- Equipements éducatifs : Publics / Privés sous contrat

**GESTIONNAIRE D'ETABLISSEMENT(S) SCOLAIRE(S)**

- Equipements éducatifs : Publics / Privés sous contrat

**MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

- Part de maîtrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non

**COORDONNATEUR DE CHANTIER****ACTION SOCIALE****FONCTIONNEMENT DES SERVICES****POLICE SPECIALE**

GESTIONNAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES

GESTIONNAIRE DE MAISON(S) ET/OU RELAIS D'ASSISTANT(S) MATERNEL(S) (MAM-RAM)

**MOBILITE****FONCTIONNEMENT DES SERVICES****TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

- Organisation de service de transport de personnes : Oui

- Nombre de personnes (enfants-adultes) bénéficiaires de l'activité de transport collectif : 50

**AUTRE(S) COMPETENCE(S)****AUTRE COMPETENCE : ENFANCE JEUNESSE et MATERIELS****FONCTIONNEMENT DES SERVICES****Les risques spécifiques suivants sont déclarés :****Groupama Loire Bretagne** - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire

Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

[groupama.fr](http://groupama.fr)

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09

**0 223  
223 223**Coût d'un appel local  
ou gratuit selon  
votre abonnement

N° souscripteur : 04661924

**ATELIERS**
**GESTION D'EQUIPEMENTS / RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

Nature	Désignation	Nombre	Déchets spéciaux	Produits chimiques	Installation soumise à autorisation ou à enregistrement
Atelier	LOCAUX TECHNIQUES	4	Non	Oui	Non

**LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :**
**RESPONSABILITE GENERALE  
ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023

**Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 500 €  
sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises**

GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garantie
<b>GARANTIES DE BASE</b>		
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL	OUI	(1)
Objets et animaux confiés :	OUI	50 000 € par sinistre 50 000 € par an
<b>GARANTIES SPECIFIQUES</b>		
<b>Dans la cadre exclusif des compétences et activités déclarées ci-avant, sont acquises les garanties suivantes</b>		
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	OUI	(1)
POLICE SPECIALE	OUI	(1)
GESTION D'EQUIPEMENTS / RISQUE ENVIRONNEMENTAL	OUI	(1)
GESTIONNAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES	OUI	(1)
GESTIONNAIRE DE MAISON(S) ET/OU RELAIS D'ASSISTANT(S) MATERNEL(S) (MAM-RAM)	OUI	Se reporter à la CS 02
TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES	OUI	(1)
ACTIVITES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES	OUI	(1)
GESTIONNAIRE D'ETABLISSEMENT(S) SCOLAIRE(S)	OUI	(1)





N° souscripteur : 04661924

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	OUI	(1)
COORDONNATEUR DE CHANTIER	OUI	(1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 04661924

**DEFENSE DES DROITS ET INTERETS**

**LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :**

Les compétences et activités que vous avez déclarées au titre de la garantie RESPONSABILITE GENERALE ci-avant.

**LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :**

A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garanties
<b>PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE</b>		
INFORMATIONS JURIDIQUES COLLECTIVITE	OUI	(1)
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	BAREME 1 (1)
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS</b>		
INFORMATIONS JURIDIQUES AGENTS - ELUS	OUI	(1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS	OUI	BAREME 1 (1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-11-2024



N° souscripteur : 04661924

**LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
**LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES**
**LES BIENS A ASSURER**

BUREAUX					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BUREAUX 3 PLACE DE LA PERRETERIE 44850 LIGNE	T1	Locataire	75 m2	-	inclus

LOCAUX JEUNES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL JEUNES LIGNE RUE DE LA VIEILLEVIGNE 44850 LIGNE	T1	Locataire	180 m2	-	inclus
LOCAL JEUNES MOUZEIL SALLE DU PONT GUITTON 44850 MOUZEIL	T1	Locataire	160 m2	-	inclus
POLE ENFANCE JEUNESSE LES GATTIERES 44850 LE CELLIER	T1	Locataire	285 m2	-	inclus

ENFANCE JEUNESSE _ ALSH					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ACCUEIL DE LOISIRS 269 ALLEE JULES VERNE 44850 LIGNE	T1	Locataire	586 m2	-	inclus
MULTI ACCUEIL LES LUCIOLES LES GATTIERES 44850 LE CELLIER	T1	Locataire	224 m2	-	inclus

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-11-2024


**Groupama Loire Bretagne** - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire

Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD - TSA 65017 - 35912 Rennes CEDEX 9

[groupama.fr](http://groupama.fr)

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09




Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement

N° souscripteur : 04661924

HALTE GARDERIE LES LIBELLULES RUE DE BOGEL 44821 COUFFE	T1	Locataire	100 m2	-	inclus
RELAIS PETITE ENFANCE 3 PLACE DE LA PERRETTIERE 44850 LIGNE	T1	Locataire	21 m2	-	inclus
ALSH PERISCOLAIRE 2 RUE DES FOURS 44850 MOUZEIL	T1	Locataire	230 m2	-	inclus

**LOCAUX TECHNIQUES**

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL TECHNIQUE DU CELLIER BEL AIR 44850 LE CELLIER	T3	Locataire	50 m2	-	inclus
LOCAL TECHNIQUE DE COUFFE BOURG 44521 COUFFE	T3	Locataire	20 m2	-	inclus
LOCAL TECHNIQUE DE MOUZEIL BOURG 44850 MOUZEIL	T3	Locataire	20 m2	-	inclus
LOCAL TECHNIQUE DE LIGNE 860 RUE DES LILAS 44850 LIGNE	T3	Locataire	20 m2	-	inclus

T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux

T3 : Ateliers-commerces

**LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :**

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **10 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).





N° souscripteur : 04661924



N° souscripteur : 04661924

Site 1 - BUREAUX		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 04661924

Site 2 - LOCAUX JEUNES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 250 €
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 04661924

Site 5 - ENFANCE JEUNESSE _ ALSH		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 04661924

<b>Site 9 - LOCAUX TECHNIQUES</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
<b>DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Incendie et risques annexes</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Evènements naturels</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Dégâts des eaux - Gel</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Bris de glace - bris de vitraux</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Vol</b>	OUI	(1)
<b>Vol panneaux solaires</b>	NON	-
<b>Détériorations immobilières suite à vol</b>	OUI	(1)
<b>Dommages électriques</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 250 €
Biens mobiliers	OUI	
<b>Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme</b>		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
<b>Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble</b>		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
<b>Catastrophes naturelles</b>	OUI	Selon la réglementation en vigueur
<b>Attentats et actes de terrorisme</b>	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 04661924

<b>Garanties complémentaires</b>		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
<b>A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023</b>		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Génie civil industriel</b>	Non	-
<b>Génie civil ouvrage d'art</b>	Non	-
<b>Génie civil VRD</b>	Non	-
<b>Mobilier urbain</b>	Non	-
<b>Bâtiment(s) de structure vulnérable</b>	Non	-
<b>Pertes financières</b>		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
<b>Effondrement de bâtiments</b>	Non	-
<b>Autres évènements Hors Catastrophe Naturelle</b>	Non	-
<b>Autres dommages non désignés</b>	Non	-
<b>Multirisque informatique</b>	Oui	30 000 €
<b>Bris de machine(s)</b>	Non	-
<b>Marchandises réfrigérées</b>	Non	-
<b>Marchandises et matériels transportés</b>		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-



N° souscripteur : 04661924

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : <b>500 euros</b> sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1163,6 au 2ème trimestre 2023		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
<b>Tous dommages matériels</b>		
Matériels vidéo - Matériels photo	Non	-
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Non	-
Autres biens non fragiles	Non	-
Mobilités douces	Non	-
<b>Multirisque exposition</b>		
Objets fragiles	Non	-
Objets non fragiles	Non	-
<b>Extension biens de valeur</b>	Non	-
<b>Multirisque instrument(s) de musique</b>		
Instruments fragiles	Non	-
Instruments non fragiles	Non	-
<b>Pertes de loyers</b>	Non	-
<b>Eolienne(s)</b>	Non	-
<b>Multirisque PPV</b>	Non	-



N° souscripteur : 04661924

**LES DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**DEFENSE DES DROITS ET INTERETS**

**Clause 71 - Information Juridique**

Vous bénéficiez d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par **vo**tre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles **GROUPAMA**.

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

**Clause 72 - Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus**

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus assurée par **vo**tre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles **GROUPAMA**.

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

**Clause 73 - Protection Juridique**

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Juridique assurée par **vo**tre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles **GROUPAMA**.

Vos demandes d'information ou de prestation pourront nous être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 02 98 85 74 50,
- soit par courrier électronique : protection-juridique@groupama-loire-bretagne.fr.

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

**CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES**

Site	Clauses appliquées
------	--------------------

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BUREAUX**

**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
 Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE LOCAUX JEUNES**

**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
 Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE ENFANCE JEUNESSE \_ ALSH**

**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
 Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 250 € .

**CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE LOCAUX TECHNIQUES**

**Clause 130 - Absence de protection contre le vol**

GGEDITO/G2SVILLAP/J7-11-2024



**Groupama Loire Bretagne** - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire

Adresse postale : Groupama Loire Bretagne - Souscription IARD – TSA 65017 – 35912 Rennes CEDEX 9

[groupama.fr](http://groupama.fr)

Siège social : 23, Boulevard Solférino – CS51209 – 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris CEDEX 09



**0 223  
223 223**

Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement



N° souscripteur : 04661924

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).  
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 500 € .

## LES ANTECEDENTS

Le Proposant a-t-il déjà été assuré au cours des 3 dernières années ? Oui

Type	Nombre de sinistre(s)	Coût total	Année
Domages aux biens	1	1 000 €	2024
Domages aux biens	1	139 €	2023
Domages aux biens	2	2 716 €	2021

## LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 3309,7 € HT, soit 3652,57 € TTC

### Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
<b>Assurance des responsabilités</b>	1 193,01 €	1 300,38 €
<b>Défense des droits et intérêts</b>	709,32 €	804,36 €
<b>Protection du patrimoine</b>	1 144,24 €	1 254,52 €
<b>Catastrophes Naturelles</b>	228,83 €	249,42 €
<b>Attentats</b>	34,30 €	37,39 €
<b>Fonds de garantie Attentats</b>	-	6,50 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : Traditionnel

*Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.*

**Le tarif mentionné est garanti pendant un délai de 2 mois si les renseignements fournis sont exacts et non modifiés lors de la souscription du contrat.**





N° souscripteur : 04661924

**LES INFORMATIONS CLIENT****Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

**LES MENTIONS LEGALES**

**La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :**

**Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama**

Siège social : 8-10, rue d'Astorg

75383 PARIS Cedex 08

343.115.135 RCS PARIS.

**Entreprises régies par le Code des assurances**

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

**L'autorité de contrôle de l'Assureur**

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).





N° souscripteur : 04661924

**LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le présent projet de contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce projet de contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404 Modèle : NOCP06 Millésime : janv-24
- Fascicule « Responsabilité Générale ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE » - Référence Imprimeur : 3350-233413 Modèle : NOCP03 Millésime : mars-24
- Fascicule « La défense des droits et des intérêts » - Référence Imprimeur : 3350-233410 Modèle : NOCP02 Millésime : janv-24
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406 Modèle : NOCP06 Millésime : janv-24
- Fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité Civile » dans le temps - Référence Imprimeur : 3350-216063 Millésime : juillet-18
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415R Modèle : TNOCP06 Millésime : janv-24
- Convention Spéciale « Gestionnaire de Maison(s) et/ou de Relais d'assistant(s) maternel(s) (MAM/RAM) » - référence CS02 - Millésime : janv-24
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-93501 Millésime : mars-23

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent projet de contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale



N° souscripteur : 04661924

## LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

**Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),**

**- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),**

**- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),**

**- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.**

Le contrat sera conclu à compter du 01/01/2025 au 31/12/2029. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Rennes

Le 07/11/2024

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la  
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour l'Entité à assurer :

(nom, prénom et signature du représentant  
légal précédée de la mention "bon pour  
accord")

Date :

Le Directeur Général,



Delphine LETENDART

